



Vais-je hériter de la part de ma femme décédée.

Par **GILOU16**, le **02/11/2020** à **12:44**

Bonjour,

Voici mon cas :

Le père de mon épouse est décédée. Elle n'a hérité que de la part maison, en ce qui concernait les liquidités elles ont été conservées et devaient être distribuées au décès de la femme du papa de mon épouse, mais entre temps ma femme est décédée. **Vais-je hériter d'une part de l'héritage de ma défunte femme ?** Nous avons également deux enfants qui je pense vont hériter de la part de leur mère.

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le **02/11/2020** à **13:31**

bonjour,

vous avez déjà hérité de votre épouse à son décès.

au décès de son mari, votre belle-mère a opté pour l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles de la succession de son mari.

le mariage est dissous par la mort d'un des 2 époux, juridiquement, vous n'avez aucun lien avec la mère de votre défunte épouse, vous ne faites pas partie de ses héritiers.

salutations

Par **GILOU16**, le **02/11/2020** à **14:07**

Merci pour votre rapidité et votre efficacité.

Cordialement.